

2016-4563  
2017-03-22

## INSECTICIDE DU GROUPE 1B

## THIMET® 20-G

## INSECTICIDE GRANULAIRE SYSTÉMIQUE ET DE SOL

## Contient du phorate

**USAGE RESTREINT  
(NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ EN COLOMBIE BRITANNIQUE)**

## GARANTIE : phorate 20 %

N° D'HOMOLOGATION 29000, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

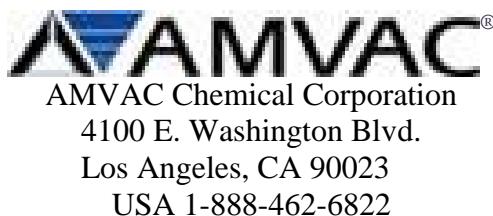


**D A N G E R      P O I S O N**  
**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

DE JOUR OU DE NUIT, EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT ET METTANT EN  
DANGER DES VIES OU DES BIENS MATÉRIELS,  
COMPOSER LE 1-888-462-6822

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON  
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

CONTENU NET: 22 kg



## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### NATURE DE LA RESTRICTION:

- Appliquer ce produit à l'aide d'un applicateur de pesticides SmartBox bien étalonné afin d'assurer un dépôt ciblé et une dose appropriée.
- Ce produit doit être entreposé et présenté À L'ÉCART des aliments de consommation humaine ou animale.
- Ne pas manipuler ce produit à mains nues.
- Ne pas inhale la poussière.
- Pour utilisation UNIQUEMENT dans les champs de pommes de terre où des populations de taupins (vers fil-de-fer) ont été observées.
- Le non-respect de ces précautions, y compris le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié et des contrôle techniques, peut entraîner un empoisonnement grave ou mettant la vie en danger, et nécessitant des soins médicaux d'urgence. La matière active contenue dans cette préparation granulaire peut être absorbée par la peau et causer ainsi un empoisonnement.
- Ce produit NE PEUT ÊTRE UTILISÉ que pour la vente du détail et l'utilisation par les détenteurs d'un certificat approprié ou d'un permis de préposé à l'application de pesticide reconnu par l'organisme de réglementation de pesticides de la province ou du territoire où a lieu l'application.
- Un délai de sécurité avant le réensemencement est de 6 mois pour toutes les cultures, à l'exception des pommes de terre. Il n'y a pas de délai de sécurité de réensemencement pour les cultures figurant sur cette étiquette (p.ex. pommes de terre).
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
- Ne pas utiliser en Colombie Britannique.

### MODE D'EMPLOI

### USAGES RESTREINTS : UTILISER POUR LES POMMES DE TERRE SEULEMENT

THIMET 20-G doit être appliqué avec un applicateur de pesticides SmartBox bien calibré, afin d'assurer un dépôt ciblé et une dose appropriée. Veuillez consulter le manuel de l'opérateur SmartBox pour obtenir des renseignements détaillés sur l'utilisation du système et le calibrage.

CULTURE	INSECTES	DOSE Grammes de produit/ 100 mètres	APPLICATION
Pomme de terre	Taupins (vers fil-de-fer)	105g dans les sols sableux ou légers  161g dans les sols limoneux ou lourds	Distribuer les granules uniformément dans le sillon au moment du semis.  Ne pas utiliser dans la terre tourbeuse (organique).  Ne pas appliquer après le semis.  Ne pas récolter les pommes de terre moins de 90 jours après le semis.

**LE TABLEAU CI-DESSOUS FOURNIT LES DOSES D'EMPLOI SELON  
DIVERS ÉCARTEMENTS DES RANGS**

L'écartement minimum des rangs est de 81 cm (32 pouces). Si on utilise un écartement moindre, la dose d'emploi maximale du produit est de 12,9 kg/ha dans les sols sableux/légers, et de 19,8 kg/ha dans les sols limoneux/lourds.

**DOSES D'EMPLOI DE THIMET 20-G**

<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>105 g/100 m de rang dans les sols sableux ou légers</b>			
Écartement des rangs kg/hectare	95 cm 11,0	85 cm 12,3	80 cm 13,1	81 cm 12,9
	<b>161 g/100 m de rang dans les sols limoneux ou lourds</b>			
Écartement des rangs kg/hectare	95 cm 16,9	85 cm 19,7	80 cm 20,1	81 cm 19,8

**PRÉCAUTIONS**



**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON  
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Fatal ou toxique si ingéré, absorbé par les yeux ou la peau ou si inhalé. Sensibilisant cutané potentiel.

#### CE PRODUIT EST ABSORBÉ RAPIDEMENT PAR LA PEAU

L'INHALATION OU LES CONTACTS CUTANÉS RÉPÉTÉS AVEC THIMET 20-G OU AUTRES INSECTICIDES ORGANOPHOSPHORÉS OU CARBAMATES PEUVENT ACCROÎTRE PROGRESSIVEMENT LA SENSIBILITÉ À L'EMPOISONNEMENT, SANS AUCUN SYMPTÔME APPARENT.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS. NE PAS INHALÉ LA POUSSIÈRE. CORROSIF. CAUSE DES DOMMAGES IRRÉVERSIBLES AUX YEUX.

#### Équipement de protection individuelle (EPI) :

Certaines des matières qui résistent à l'activité chimique de ce produit sont les matières imperméables à l'eau. Si vous souhaitez connaître d'autres options, suivez les instructions pour la Catégorie A sur un tableau de sélection des catégories de résistance aux produits chimiques.

Pendant le chargement du produit, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter :

- une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues,
- des gants résistants aux produits chimiques,
- des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques,
- des lunettes de protection, et
- un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides) avec filtre du type N, R, P ou HE.

Voir les contrôles techniques pour connaître les autres exigences.

Les applicateurs dans la cabine fermée doivent porter :

- Une combinaison de coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- Des chaussettes et chaussures

Voir les contrôles techniques pour connaître les exigences des cabines fermées et pour autres exigences d'EPI ainsi que les précautions à suivre pour quitter la cabine.

Dans l'absence de cabines fermées, les applicateurs doivent porter :

- une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues,
- des gants résistants aux produits chimiques,
- des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques,
- des lunettes de protection, et

- un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides) avec filtre du type N, R, P ou HE.

Ces directives s'appliquent à toutes personnes présentes pendant l'application, y compris celles qui travaillent sur l'équipement de semis.

Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Conserver et laver l'EPI séparément des autres vêtements à laver. Laver tout l'EPI après chaque journée d'usage.

Ne pas utiliser les vêtements contaminés. Les vêtements et l'EPI lourdement contaminés doivent être détruits conformément à la réglementation locale et provinciale. **LES VÊTEMENTS LOURDEMENT CONTAMINÉS NE PEUVENT PAS ÊTRE DÉCONTAMINÉS DE MANIÈRE ADÉQUATE.**

#### **Contrôles techniques:**

Changement :

Charger ce produit à l'aide d'un système de chargement fermé SmartBox.

L'applicateur utilisant une cabine fermée :

- Doit porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues,
- Doit soit utiliser une cabine fermée qui fournit une protection contre les vapeurs organiques et la poussière équivalente à celle que procure le respirateur décrit ci-dessous OU porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides) avec filtre du type N, R, P ou HE.
- Doit avoir à sa disposition immédiate et porter, s'il doit quitter la cabine fermée dans les lieux traités : des lunettes de protection, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures résistantes aux produits chimiques, et, s'il utilise une cabine fermée qui lui fournit une protection respiratoire, un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides) avec filtre du type N, R, P ou HE.
- Enlever toutes les pièces de l'EPI utilisées dans la parcelle traitée avant de retourner dans la cabine.
- Les remiser dans un contenant résistant aux produits chimiques, par exemple un sac de plastique, afin de prévenir la contamination de l'intérieur de la cabine.

#### **Délai de sécurité après le traitement (DS):**

- Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer sur les lieux traités pendant le délai de sécurité (DS) de 48 heures.

**NE PAS MANIPULER THIMET 20-G À MAINS NUES.**

Les travailleurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de se rendre aux toilettes.
- Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements ou l'EPI, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'EPI immédiatement après la manipulation du produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et mettre des vêtements propres.

Le non-respect de ces précautions, y compris le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié et des contrôle techniques, peut entraîner un empoisonnement grave ou mettant la vie en danger, et nécessitant des soins médicaux d'urgence. La matière active contenue dans cette préparation granulaire peut être absorbée par la peau et causer ainsi un empoisonnement.

**NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

**TENIR TOUTES LES PERSONNES NON PROTÉGÉES À L'ÉCART DES ENDROITS TRAITÉS.**

**NE PAS UTILISER NI ENTREPOSER DANS LA MAISON NI AUX ENVIRONS DE CELLE-CI.**  
Ce produit doit être entreposé et présenté À L'ÉCART des aliments de consommation humaine ou animale.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Ne contaminer aucun plan d'eau ni appliquer à un endroit non précisé dans cette étiquette.

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Toxique pour les verres de terres et les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Les granules déversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou enlevées de la surface. Ce produit pose un risque élevé pour ces espèces, tel que démontré par des rapports d'incidents relatifs aux effets indésirables du produit. Il suffit d'un granule pour tuer un petit oiseau ou un petit mammifère. Si vous observez un effet indésirable chez des oiseaux ou des mammifères, veuillez soumettre un Formulaire de déclaration d'incident relatif aux produits antiparasitaires (offert sur le site de l'ARLA de Santé Canada) directement à Santé Canada. Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le 1-800-267-6315.

Pour réduire les risques au minimum :

- Toute granule qui pourraient être laissée exposée aux extrémités des rangs traités, dans les tournières et les aires de chargement du champ doivent être recouverte de terre. Prévenir la dissémination involontaire de granules pendant le déplacement de l'équipement en s'assurant que la distributrice de granules est entièrement fermée. S'assurer que les trémies de l'équipement sont entièrement vidées pendant le traitement dans le champ.

- Appliquer ce produit exclusivement avec un applicateur de pesticides SmartBox bien calibré, afin d'assurer un dépôt ciblé et une dose appropriée. L'applicateur SmartBox doit être muni d'une vanne à manchon à la base du tube d'ensemencement au sillon afin d'empêcher que les restes du produit qui se retrouve dans ce tube tombe au sol au moment où le semoir est élevé.
- Comme pratique de régie optimales (PGO), il est recommandé d'utiliser un système de levage à deux phases à la fin de chaque rangée pendant l'ensemencement afin d'assurer un bon recouvrement des granules Thimet 20-G.
- En cas de déversement de granules sur le sol, les ramasser immédiatement et les éliminer de la manière décrite dans la section **MARCHE À SUIVRE POUR LA DÉCONTAMINATION DES SURFACES** de cette étiquette.
- Ne pas appliquer à des doses plus élevées que celles qui sont indiquées sur l'étiquette.
- Pour utilisation UNIQUEMENT dans les champs de pommes de terre où des populations de taupins (vers fil-de-fer) ont été observées.
- Ce produit NE PEUT ÊTRE UTILISÉ que pour la vente du détail et l'utilisation par les détenteurs d'un certificat approprié ou d'un permis de préposé à l'application de pesticide reconnu par l'organisme de réglementation de pesticides de la province ou du territoire où a lieu l'application.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. La rotation avec l'orge peut favoriser l'infestation par des populations de taupins; veuillez consulter un spécialiste des cultures provincial/régional pour déterminer les options potentielles pour la rotation des cultures.

Utiliser les Pratiques de régie optimales (PGO) pour restreindre le plus possible le ruissellement en surface dans les zones suivantes :

- Sols mal drainés ou mouillés comportant des pentes visibles vers des plans d'eau adjacents
- Zones situées au-dessus de nappes d'eau souterraine situées à très faible profondeur
- Zones comportant des canaux ou des fossés dans les champs se déversant dans des eaux de surface
- Zones non séparées des eaux de surface adjacentes par des bandes de végétation
- Zones situées au-dessus de réseaux de drainage souterrain se déversant dans des eaux de surface

Lorsque ce produit est utilisé sur des sols érodables, il convient d'utiliser les PGO pour restreindre le plus possible le ruissellement. Consulter votre service local de conservation des sols pour obtenir des recommandations applicables à votre région.

En particulier, lorsque des sols fortement érodables sont adjacents à des plans d'eau, laisser une bande tampon/retrait de 20 mètres (66 pi) couverte de graminées ou d'autres végétaux naturels.

#### Restrictions :

- Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne.
- Ne pas faire plus d'une application de **Thimet 20-G** par culture, par saison.
- NE PAS appliquer ce produit sur des sols saturés. Ne pas appliquer sur des sols mouillés qui pourraient empêcher l'équipement de couvrir les granules de pesticide. Ne pas appliquer en présence de précipitations susceptibles de favoriser le ruissellement ni dans d'autres conditions

favorisant le ruissellement à partir de la zone traitée. Ne pas appliquer lorsque des précipitations favorisant la dérive à l'extérieur des zones traitées sont prévues.

- NE PAS appliquer ce produit sans l'utilisation d'une vanne à manchon à la base du tube d'ensemencement au sillon.

Dans certaines conditions, le phorate peut présenter un fort potentiel de ruissellement vers les eaux de surface pendant plusieurs jours après l'application. NE PAS appliquer ce produit aux endroits suivants:

- Zones fréquemment inondées
- Zones où l'on prévoit des pluies intenses ou soutenues dans les prochaines 48 heures

Ne pas appliquer à moins de 15 mètres (50 pi) d'un puits d'eau potable pour restreindre le risque de contamination potentielle.

Ne pas laver, charger ni vider l'équipement d'épandage à proximité d'un puits, une telle pratique pouvant être une source potentielle de contamination de l'eau souterraine.

## **DIRECTIVES D'ÉLIMINATION ET DE DÉCONTAMINATION**

### **AVERTISSEMENT**

Puisque la procédure de décontamination implique l'utilisation d'alcools, ÉVITER de fumer et toute présence de flammes nues et d'étincelles dans la zone de travail.

Tenir les personnes non protégées hors de la zone contaminée.

## **MARCHE À SUIVRE POUR LA DÉCONTAMINATION DES SURFACES**

1. Pour réduire au minimum la formation de poussières, couvrir les granules déversées d'une matière absorbante telle qu'une poudre à balayer. Balayer les granules et les placer dans un contenant hermétiquement fermé et étiqueté. Conserver ce contenant dans un endroit sûr, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de portée des enfants. Communiquer avec AMVAC Chemical Corporation ou l'agence de réglementation provinciale pour obtenir de plus amples détails sur la détoxification du produit.
2. Éliminer les contenants brisés conformément à la réglementation provinciale mais NE PAS LES BRÛLER. Éliminer les contenants vides utilisés conformément aux exigences provinciales.
3. Laver la surface avec une solution de décontamination javellisante préparée en mélangeant neuf (9) litres d'eau avec un (1) litre d'eau de Javel commerciale et un demi (0,5) litre d'alcool à friction. Rincer avec de l'eau propre. Nettoyer le liquide avec un matériel absorbant tel que de la sciure de bois, une poudre à balayer, des guenilles ou autre.
4. Répéter le nettoyage avec la solution javellisante et l'eau et nettoyer le liquide tel qu'indiqué au point 3.
5. Éliminer les matériaux absorbants contaminés conformément à la réglementation provinciale.

6. Laver l'équipement utilisé avec la solution de décontamination javellisante et rincer avec de l'eau propre.
7. En cas de déversement sur le sol, prélever le matériel et l'éliminer tel que décrit au point 1. Traiter la zone touchée avec la solution de décontamination et couvrir de terre propre.

## ÉLIMINATION

NE PAS JETER LE CONTENANT. Ne pas tenter d'ouvrir ni de détruire ce contenant. Vider complètement le contenant dans l'équipement d'épandage. Tous les contenants SMARTBOX doivent être retournés conformément aux instructions fournies ou en composant le 1-888-SMARTBOX. Contenants à remplissages multiples. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins..

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## PREMIERS SOINS

APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON DANS TOUS LES CAS D'EMPOISONNEMENT SOUPÇONNÉ.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le phorate est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase incluent : les maux de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des convulsions musculaires, la faiblesse, le tremblement, une perte de coordination, le vomissement, des crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, des convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (des données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection est l'antidote préférée. Des oximes, comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si administré à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être utilisés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétablie la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

## **RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, THIMET 20-G contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à THIMET 20-G ou à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insecticides si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner THIMET 20-G ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultations de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AMVAC Chemical Corporation au 1-888-462-6822.

© 2014 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC, Thimet, SmartBox et le logo Beaker sont des marques déposées aux États-Unis et dans certains autres pays, détenues par AMVAC Chemical Corporation.